Aménagements d'examen

Diplôme national du brevet (DNB) et CFG – session 2027

Collège Lucie Aubrac · Informations aux familles des élèves de 3e

1 · Les dates à retenir

OUVERTURE
8 octobre 2026

FERMETURE FAMILLES
25 janvier 2027

Aucune demande ne sera prise en compte après la fermeture.

Pensez-y tôt : les pièces médicales peuvent prendre du temps à réunir.

Veuillez contacter le professeur principal et/ou le personnel de direction en charge de la classe pour vous accompagner dans le choix de l'examen et des aménagements.

2 · Quelle procédure pour mon enfant ?

PROCÉDURE SIMPLIFIÉE
La démarche à privilégier

Mon enfant a un PAP, un PAI ou un PPS qui répond à ses besoins pour l'examen.

- Vous cochez « mes aménagements de scolarité correspondent à mes besoins en matière d'examen » puis vous validez.
- Le collège vous contacte pour cocher avec vous les mesures prévues dans le PAP, PAI ou PPS.
- Aucune pièce justificative à fournir.
- Exception : pour une aide humaine (AESH), le PPS et la notification MDPH en cours de validité sont nécessaires.

PROCÉDURE COMPLÈTE
Avec bilan à l'appui

Mon enfant n'a aucun aménagement, ou ils ne suffisent pas pour l'examen.

- Vous cochez vous-même les aménagements souhaités.
- Vous déposez votre PAP/PAI/PPS le cas échéant et au moins une pièce médicale (compte rendu, bilan orthophonique, neuropsychologique...).
- Le collège ajoute bulletins, devoirs et bilan pédagogique.
- Examen par un médecin agréé, puis décision de l'académie.

Mon enfant n'a pas besoin d'aménagement : je n'ai rien à faire.

3 · Comment déposer la demande ?

1. **Je me connecte**
   Sur Incluscol (adresse en bas de page) avec le compte ÉduConnect du représentant légal.
2. **Je choisis l'examen**
   Cocher DNB ou CFG, selon l'examen présenté par mon enfant, puis créer la demande.
3. **Je choisis ma procédure**
   Simplifiée ou complète, selon la situation décrite ci-dessus.
4. **Je coche et je dépose**
   Cocher les aménagements, déposer les pièces si procédure complète.
5. **Je valide deux fois**
   Le statut doit passer à « Demande créée », sinon la demande ne peut pas être traitée.

4 · Après la demande

Décision

Le collège traite la demande, puis l'académie rend sa décision. Un message automatique est envoyé à l'adresse renseignée lors de l'inscription : consultez régulièrement votre messagerie.

Notification

Seule la notification disponible dans votre espace CYCLADES est valable. Votre enfant la présentera le jour des épreuves.

Votre enfant arrive d'une autre académie ? Remettez sa notification au collège avant la fermeture de l'application.

Une question ? Adressez-vous au collège : aucune demande ne doit être envoyée directement à l'académie.

https://amenagement-incluscol.ac-grenoble.fr